



**LA FERTÉ ALAIS
ESSONNE**

DATE DE CONVOCATION

21 mars 2019

DATE D’AFFICHAGE

21 mars 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 14

Votants : 16

OBJET :

**Demande de subvention
au Département pour
l’installation de deux
plateaux ralentisseurs
Route de Guigneville**

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Transmise en sous-préfecture
le 29/03/2019

Publiée le 29/03/2019

Notifiée le 29/03/2019

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA FERTÉ ALAIS**

L’an deux mille dix-neuf, le 27 mars à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mariannick MORVAN, Maire.

Etaient présents :

Mmes et M. Mariannick MORVAN, Ariel SHEPS, Jacqueline GALEAZZI, Claire HERLIN, Philippe VAN ROSSOMME, Françoise BOUSSAT, Isabelle QUESNE, Alexa PELAGE, Lionnel LAFONTAINE, Mauricette FERRAND, Guy PETITBON, Michelle LUCARAIN, José AZEVEDO, Marie-Colette MAHIER

Etaient absents :

Yves MARRE
Stéphane LE PECULIER
Mélanie MATHIEU
André RIETZ
Camille CRONIER
Caroline PARATRE
Christine CASIMIR
Carole DEFFAIN
Katia MERLEN
Philippe AUTRIVE

Etaient absents excusés :

Hervé FRANEL
Alain DENIMAL donne pouvoir à Isabelle QUESNE
Alain NOURY donne pouvoir à Françoise BOUSSAT

**DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT POUR
L’INSTALLATION DE DEUX PLATEAUX RALENTISSEURS
ROUTE DE GUIGNEVILLE**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-29 et L. 2321-1,

CONSIDERANT la vitesse excessive de certains automobilistes route de Guigneville,

CONSIDERANT que le Département de l’Essonne, au titre de son dispositif de subvention via les amendes de police, peut être sollicité par les communes de moins de 10 000 habitants,

Madame le Maire expose à l’assemblée, que dans le cadre de l’aménagement de deux plateaux ralentisseurs route de Guigneville, la commune souhaite solliciter le Département pour cet investissement portant sur l’aménagement et l’équipement afin d’améliorer la sécurité des usagers sur cette route.

**LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE**

- **SOLLICITE** les subventions auprès du Conseil Départemental correspondantes au titre des amendes de police.
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces consécutives à cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre pour copie conforme

Le Maire,

Mariannick MORVAN

